

BULLETIN DEPARTEMENTAL DES ECOLES

*2004/11
du 13 octobre 2004*

SOMMAIRE

- Candidatures à des postes dans les établissements français en Andorre – année scolaire 2005-2006
- Changement de département des professeurs des écoles et des instituteurs titulaires – année scolaire 2005-2006
- Retraites
- Sorties scolaires avec nuitées dans les écoles maternelles et élémentaires
- Communiqué du cercle Condorcet d'Auxerre
- Communiqués du CLDP de SENS
- Communiqué du conseiller pédagogique et de la chargée de mission en éducation musicale.



- CANDIDATURES A DES POSTES DANS LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS EN ANDORRE – ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 .

(voir BOEN n° 35 du 30 septembre 2004).

J'attire votre attention sur la date limite de réception des demandes de dossier (17.12.2004) qui sont à formuler directement au Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'enseignement scolaire, service des établissements, mission OUTRE-MER-ANDORRE, DESCOMOM, 110, rue de Grenelle – 75 357 PARIS CEDEX 07.

Les intéressés doivent préciser leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle complète.

oOo

- CHANGEMENT DE DEPARTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES ET DES INSTITUTEURS TITULAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 – BO n° 35 du 30 septembre 2004.

Les personnes désirant poser leur candidature doivent adresser une demande manuscrite à l'inspection académique (DIPER) avec le **5 novembre 2004**.

Cette demande sera accompagnée d'une enveloppe 230 x 162 portant l'adresse du demandeur et affranchie à 1,11 € afin de permettre l'envoi des documents précisant les modalités de saisie des vœux par minitel.

oOo

- RETRAITE- VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES – RACHAT DES ANNEES D'ETUDES.

Pour connaître vos droits, calculer le montant de votre future retraite ou celui du rachat des années d'études, connectez-vous sur le site : <http://retraite.orion.education.fr/>

ou sur le site de l'Académie de DIJON : www.ac-dijon.fr - **l'espace administratif – retraites.**

Tout renseignement complémentaire concernant les retraites pour ancienneté, pour invalidité, les retraites d'ayant-cause, les capitaux-décès, les validations de services auxiliaires, le rachat des années d'études, peut être obtenu au **bureau des retraites du Rectorat (DASEF 5):**

- **Mlle Andrée MANAUD : poste 85-15**
- **Mme Dominique HANAT : poste 86-08**
- **Mme Chantal DEBEAUMARHE : poste 85-10**

RETRAITES EN 2005

Les personnels qui souhaitent être admis à la retraite au cours de l'année 2005 doivent déposer leur demande et leur dossier de pension au Rectorat – DASEF 5 – si possible un an avant la date de retraite, ou **au moins 9 mois** avant cette date **pour que la pension soit payée sans retard.**

Toute demande de retraite déposée **hors de ces délais reste recevable, mais la mise en paiement en sera retardée.**

oOo

- SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES.

Les instructions parues au BDE 1999/15 du 30 novembre 1999 sont toujours valables. Les imprimés sont inchangés (disponibles sur le site internet de l'Inspection Académique).

- la demande d'autorisation (4 exemplaires) – annexe 2
- les fiches d'information sur le transport (2 exemplaires) – annexe 3 et schéma de conduite fourni par le transporteur, pour le voyage aller et retour et pour toutes les sorties prévues pendant le séjour
- le projet pédagogique (3 exemplaires)

L'ensemble de ces pièces devra parvenir à mes services :

- 10 semaines avant le départ, pour les classes qui séjournent à l'étranger
- 8 semaines avant le départ, pour les classes qui séjournent dans un département extérieur
- 5 semaines avant le départ, pour les classes qui séjournent à l'intérieur du département.

(Ci-joint : liste des entreprises en transport public routier de personnes mise à jour le 30 septembre 2004).

oOo

- COMMUNIQUE DU CERCLE CONDORCET D'AUXERRE.

Entretiens d'AUXERRE 2004

La troisième édition des Entretiens d'Auxerre se déroulera du **10 au 13 novembre 2004** au Théâtre d'Auxerre.

Elle aura pour thème "de la séparation des Eglises et de l'Etat à l'avenir de la laïcité".
Information et inscriptions auprès de "Collographe – Françoise JACQUEMIN – entretiens d'Auxerre 2004" – le Ponceau 89140 GISY LES NOBLES – télécopie 03 86 67 26 76 – email : collographe@club-internet.fr

oOo

- COMMUNIQUE DU CLDP DE SENS

1) Nouvelles coordonnées du CLDP de SENS :

CLDP, 20 rue Maxime Courtis 89100 SENS - ☎ 03 86 83 84 40 – cldp.sens@wanadoo.fr

2) En collaboration avec le CRILJ de l'Yonne dont il accueille le fonds, le CLDP expose de septembre à fin novembre des livres de littérature de jeunesse sur le thème de l'Art. Rappel : de nombreuses mallettes thématiques de littérature de jeunesse (maternelle ou élémentaire) sont à votre disposition au CLDP.(sur demande, envoi de la liste des titres par mel).

oOo

- COMMUNIQUE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE ET DE LA CHARGÉE DE MISSION EN EDUCATION MUSICALE.

La politique départementale en matière d'éducation musicale privilégie la conduite de la voix. Si vous souhaitez mettre en œuvre un projet, vous pouvez contacter Guy CHAPALAIN ou Olivia LE GROS au 03 86 72 20 57.

Rappel administratif.

➤ Tout projet musical faisant appel à un intervenant extérieur doit être déclaré à l'IEN de la circonscription au moyen des imprimés "agrément type 1, 2 ou 3" et "projet pédagogique" disponibles sur le site <http://perso.wanadoo.fr/tice.89> - Cliquer sur "à côté" puis "intervenants"

Votre responsabilité civile et pénale est engagée en cas de non autorisation.

➤ Ces projets concernent les cycles 2 et 3

➤ Les actions qui reconduisent depuis plusieurs années une même activité avec le même intervenant pour le même enseignant ne seront pas validées.

Dans le cadre de leur formation à l'IUFM, les étudiants PE2 ayant choisi la dominante "éducation musicale" sont amenés à mettre en pratique leurs recherches dans une classe.

Les maîtres prêts à accueillir pour une dizaine d'heures à partir de la rentrée de janvier sont priés de se faire connaître avant le **15 novembre 2004** au 03 86 72 20 57.

Deux ateliers de guitare d'accompagnement et de création de chansons sont mis en place cette année. Une réunion d'information aura lieu le **mercredi 10 novembre** à l'IUFM d'AUXERRE à 16 h, et à l'école de musique d'Aillant sur Tholon à 17 h 30.

L'Inspecteur d'Académie,
Marcel VERANI.